

DATE DE CONVOCATION : 30 juin 2026
DATE D’AFFICHAGE : 30 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUILLET 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, Mme BOSQUET Carole, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine (procuration à Mme LEGRAND Delphine), M. BERTHELEMY Matthieu (procuration à M. DUCATEZ Nicolas), M. COUSIN Jean-Marie (procuration à M. MARIE Freddy), Mme LEBLANC Vanessa (procuration à Mme DARSY Nadia), M. LEHMANN Wolfgang (procuration à M. BLIN Eric), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy), M. DESCHODT Daniel (procuration à M. AVART Jean-Luc).

N° 2026/036 FORFAIT MATERIEL PEDAGOGIQUE

La commune a l’obligation de couvrir les dépenses pédagogiques de ses écoles publiques, pour lesquelles elle est libre d’accepter ou non de recevoir des élèves extérieurs. En ce qui concerne l’école privée, cette obligation porte uniquement sur les élèves wattenais.

Il convient donc de définir un forfait alloué aux écoles publiques et privées pour l’année 2026/2027.

Il est proposé de reconduire ce forfait de 50€ par élève (wattenais et extérieur pour les écoles publiques) et par élève wattenais pour l’école privée.

Le Conseil,

Après délibération,

Décide, à l’unanimité, d’allouer pour l’année scolaire 2026/2027 un forfait matériel pédagogique de 50 € par élève (wattenais et extérieur pour les écoles publiques) et par élève wattenais pour l’école privée.

Décide que le forfait matériel pédagogique alloué aux écoles publiques pour les enfants scolarisés en section spécialisée (classe ULIS) sera à rembourser par leur Commune de domicile.

Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Eric BLIN.